

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 janvier 2026

DELIBERATION 2026-05

Prolongation du contrat pour le recours à une carte d'achat public

Membres du CA de l'ARB des Îles de Guadeloupe		
Structures	Titulaires	Suppléants
ETAT	Thierry SABATHIER	Danny LAYBOURNE
Conseil Régional	Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Corine PETRO
	Patricia BAILLET	Aurélie BITUFWILA
	Sheila RAMPATH	Valérie SAMUEL-CESARUS
	Sylvie DAGONIA	Josette BOREL-LINCERTIN
	David MONTOUT	Camille PELAGE
	Patrick DOLLIN	Loïc TONTON
	Jean-Marie PILLI	Jim LAPIN
Conseil Départemental	Ferdy LOUISY	Jean-Philippe COURTOIS
EPCI	En cours de remplacement	En cours de remplacement
	Fabrice JASARON (CANGT)	Loïc TONTON (CARL)
	Adrien BARON (CANBT)	Thierry ABELLI (CAGSC)
OFB	Marie-Corinne LACASCADE (CAPEX)	Géraldine BASTARAUD (CCMG)
	Marion OLAGNON	En cours de remplacement
Commune siège ARB	Jean-Michel ZAMMITE	Fabien BARTHELAT
PNG	André ATALLAH	Franck PERAIN
ONF	Harry OZIER-LAFONTAINE	En cours de remplacement
CDL	Mylène MUSQUET	Matthieu FELLMANN
Grand Port Maritime	Médhy BROUSILLON	Marion GESSNER
Office de l'eau	Marie-Luce PENCHARD	Hélène POLIFONTE
Associations agréées pour la protection de l'environnement	Isabelle AMIREILLE-JOMIE	Marianne GRANDISSON
	Claudie PAVIS	Alice PICAN
FD Chasseurs Guadeloupe	Encours de remplacement	Pauline COUVIN
CCI/CTIG	Patrick PHILIS	Claude JERSIER
Chambre d'agriculture	Franck CHAULET	Didier COFFRE
Comité des pêches	Patrick SELLIN	Harry RUPAIRE
Personnalité qualifiée	Charly VINCENT	Bruno MARCEL
Représentant du personnel	Maguy DULORMNE	Sarra GASPARD
	Malik HIPPON	Darlionei ANDREIS
	Elodie LAPILUS	Lilian COSTA PROCOPIO

En visioconférence	10 Titulaires + 2 Suppléants
En présentiel	2 Titulaires + 2 Suppléants
Représenté (pouvoir)	0 Titulaires + 0 Suppléants

Le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5217-10-6 ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Guadeloupe n° DEAL-RN 971-2025-05-12-00006 du 12 mai 2025 portant modification de l'arrêté DEAL-RN 971-2021-02-11-001 du 11 février 2021 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité des Îles de Guadeloupe » ;

Vu la délibération 2024-25 portant approbation du recours à une carte d'achat public ;

Considérant le besoin pour l'ARB-IG de garder sa carte d'achat public pour certains achats, notamment ceux de faible montant ;

Vu le rapport présenté en séance et la discussion qui s'en suit,

APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE

DECIDE

ARTICLE 1 : De prolonger la durée du contrat en cours auprès de la CEPAC pour l'offre « Carte achat public » jusqu'en septembre 2027.

ARTICLE 2 : Décide de plafonner à 40 000€ HT pour une période s'étalant jusqu'en septembre 2027.

ARTICLE 3 : Autorise la direction de l'ARB-IG à signer tout document lié à la carte d'achat public avec la Caisse d'Épargne CEPAC ;

Nombre de votants : 16

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

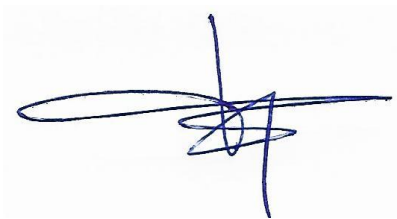
Pour : **16**

Ainsi délibéré et adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 janvier 2026.

La Présidence :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de sa publication le/...../2026


A Gourbeyre, le ...21.../...01...../2026



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Fait à Basse-Terre, le ...21.../...01.../2026

La Présidence du Conseil d'administration
de l'Agence Régionale de la Biodiversité
des Îles de Guadeloupe



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO